



Syndicat Mixte du SCOT
du bassin de vie
Cavaillon—Coustellet
L'Isle sur la Sorgue

Conseil Syndical

PV du 9 avril 2013 à 18h

- Question 0** Approbation du PV du Conseil syndical du 25 janvier 2013
- Question 1** Adoption du Compte Administratif 2012
- Question 2** Adoption du Compte de Gestion 2012
- Question 3** Affectation du Résultat 2012
- Question 4** Adoption du Budget Primitif 2013
- Question 5** Appel à cotisations 2013

Etaient présents :

Catherine LEGIER - Robert VETTORETTI - Nicole GIRARD - Sylva ROUQUETTE - Patricia PHILIP - Félix BOREL - Michel GRANIER - Marie-Paule GHIGLIONE - Patrice LORELLO - Michel HERRERO - Philippe NECTOUX - Albert CALVO - Laurence CHABAUD GEVA - Robert FRASSI - Annie STOYANOV - Gérard DAUDET - Joëlle PAUL

Absent(s) excusé(s) représenté(s) par :

Jacques OLIVIER représenté par Michel HERRERO
Jean Claude BENSI représenté par Annie STOYANOV

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Edmond BOUCHET a donné pouvoir à Nicole GIRARD

Absent(s) excusé(s) :

Marie-Laure COURBET - Pierre GONZALVEZ - René VALENTINO - Robert DONNAT

Secrétaire de séance : Sylva ROUQUETTE

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 17

Votants : 18

QUESTION 0 : APPROBATION DU PV DU 25 mars 2013

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil syndical de formuler leurs observations sur le Procès verbal du 25 mars 2013

Le procès verbal de la séance du 25 mars 2013 est approuvé à l'unanimité.

QUESTION 1 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Rapporteur : Michel GRANIER

EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que Monsieur Michel GRANIER a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Madame Catherine LEGIER, Présidente, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Michel GRANIER pour le vote du compte administratif,

Les résultats du compte administratif 2012 et du compte de gestion 2011 ont été arrêtés. Ces documents retracent l'exécution budgétaire de l'exercice 2012 et sont concordants.

Considérant la synthèse des opérations réalisées en 2011, les résultats du compte administratif 2012 sont les suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2011	Résultat de l'exercice 2012	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2012
INVESTISSEMENT	29 079.64	-13 346.52	15 733.12
FONCTIONNEMENT	61 462.22	-32 197.52	29 264.70

- Un excédent d'investissement de 15 733.12 €
- Un excédent de fonctionnement de 29 264.70 €

Après examen de la Commission des Finances en date du 6 mars 2013

Suite à l'avis favorable de cette dernière ;

Le Comité syndical est invité à formuler ses observations.

Le Comité syndical,

Délibère, et

Par voix 17 pour, 0 contre et 0 abstention

- **DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif 2012 du syndicat mixte en charge du SCoT,
- **CONSTATE** que les identités de valeurs sont identiques avec les indications du compte de gestion fourni par la Trésorerie de Cavaillon,
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs du compte administratif 2012 tels qu'ils sont résumés ci-dessus. Ainsi fait et délibérés, les jours mois et an que dessus, et ont signé au registre des présents.

QUESTION 2 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2012

Rapporteur : Michel GRANIER

EXPOSE

Considérant que toutes les recettes et dépenses sont justifiées et

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier et la 31 décembre 2012 ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- considérant que la gestion est normale et que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2012 sont concordants avec ceux du compte administratif de ce même exercice ;
- déclarant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur su syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après examen de la Commission des Finances en date du 6 mars 2013

Suite à l'avis favorable de cette dernière ;

Le Comité syndical est invité à formuler ses observations.

Le Comité syndical,

Délibère, et

Par voix 18 pour, 0 contre et 0 abstention

- **APPROUVE** le compte de gestion qui lui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2012 par Madame Liliane AIGNEL, Trésorière Principale de Cavaillon,
- **ADMET** les opérations de la gestion 2012 pour les sommes fixées par ledit compte.

QUESTION 3 : AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Rapporteur : Michel GRANIER

EXPOSE

Le Compte Administratif 2012 relève pour chaque section un excédent de 15 733.12 € pour l'Investissement et un excédent de 29 264.70 € pour le Fonctionnement.

L'excédent d'Investissement sera reporté en recette de la section d'Investissement du Budget 2013 au chapitre 001

L'excédent de Fonctionnement sera reporté en recette de la section de Fonctionnement du Budget 2013 au chapitre 002

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Après examen de la Commission des Finances en date du 6 mars 2013 ;
Suite à l'avis favorable de cette dernière*

Le Comité syndical est invité à délibérer sur l'affectation du résultat 2012,

Le Comité syndical est invité à formuler ses observations.

**Le Comité syndical,
Délibère, et
Par voix 18 pour, 0 contre et 0 abstention**

VOTE ET ARRETE l'affectation du résultat 2012 telle que ci-dessous,

- 29 264.70 euros au compte 002 excédents de fonctionnement reportés sur 2013.
- 15 733.12 euros au compte 001 recettes de la section d'investissement du Budget 2013.

QUESTION 4 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2013

Rapporteur : Michel GRANIER

EXPOSE

Rappel fait du Débat d'Orientation Budgétaire tenu le 25 mars 2013 :

Suite aux observations des élus vis-à-vis du DOB 2013 du SCOT et notamment de l'augmentation de la cotisation des membres alors que le syndicat bénéficie d'un excédent de trésorerie en Investissement, nous sommes entrés en contact avec Mme AIGNEL – trésorière principale de Cavaillon – afin de trouver une solution pour faire baisser le niveau des cotisations.

Tout d'abord, Mme AIGNEL nous a bien spécifié le fait que nous devons inscrire toutes nos dépenses de Fonctionnement et qu'il n'était pas envisageable de les sous-estimer, sans quoi elle n'autoriserait pas le paiement des factures au-delà des inscriptions budgétaires.

Aussi devant le fait que nous avons un suréquilibre important en section d'Investissement, nous avons proposé à Mme AIGNEL le transfert du coût de la commission d'enquête au SCOT (22 000€) de la section de Fonctionnement, vers le compte 202 en section d'Investissement compte tenu du fait que cette prestation entre directement dans la procédure d'élaboration du SCOT.

Mme AIGNEL a accepté ce transfert qui a donc comme conséquence de faire baisser le chapitre 011 en dépenses de fonctionnement.

La cotisation des membres telle que présentée lors du DOB ressortait à 1.39 €/hab. Ce transfert nous permet de revenir à un montant par habitant plus consensuel à savoir 1.10 €/hab.

De plus, Mme AIGNEL souhaite que la section d'Investissement soit votée en équilibre et non en suréquilibre comme présentée lors de l'examen du DOB le 25 mars 2013. De fait, nous vous proposons de rajouter le compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » et d'y inscrire la somme permettant cet équilibre.

Considérant les propositions d'inscriptions budgétaires suivantes :

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses Fonctionnement	BP 2013
616 Assurances	1200
6064 Fournitures Administratives	1000
6132 Location immobilière	1500
6182 Documentation générale et technique	1000
6184 Versements organismes de formation	500
6185 Frais de colloques et séminaires	1000
6225 Indemnités au comptable	500
6226 Honoraires	2000
6231 Annonces d'insertions	2000
6232 Fêtes et cérémonies	500
6236 Catalogues et imprimés	15500
6251 Voyages et déplacements	3500
6261 Frais d'affranchissement	2000
6262 Frais de télécommunication	1500
6281 Concours divers (cotisations...)	1000
TOTAL CHAP. 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	34700
6218 Autre personnel extérieur	2000

64131 Rémunérations non titulaires	41000
6451 Cotisations URSSAF	12500
6453 Cotisations caisses de retraite	2000
6454 Cotisations ASSEDIC	2200
TOTAL CHAP. 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	59700
6811 Dotation aux amortissements	29637
TOTAL CHAP 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	29637
TOTAL FONCTIONNEMENT	124 037

Recettes Fonctionnement	BP 2013
002 Résultat Fonctionnement reporté	29264.70
TOTAL CHAP. 002 RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	29264.70
777 Quote part des sub.d'invest. transférées dans le cpte de Résultat	5476
TOTAL CHAP. 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	5476
7472 Participations Région	6000
7478 Participations autres organismes	83296.30
TOTAL CHAP. 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	86296.30
TOTAL FONCTIONNEMENT	124 037

Section INVESTISSEMENT

Dépenses Investissement	BP 2013
202 FRAIS D'ETUDES	36300
2051 Logiciels	5000
TOTAL CHAP 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	41300
2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	8000
2188 Autres immobilisations corporelles	49123
TOTAL CHAP 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57123
13911 Etat et établissements nationaux	1894
13912 Régions	1223
13913 Départements	2360
TOTAL CHAP, 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT	5477
TOTAL INVESTISSEMENT	103 900

Recettes Investissement	BP 2013
001 Résultat d'Investissement reporté	15 733.12
TOTAL CHAP. 001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	15733.12
2802 Frais d'études	26768
28031 Frais d'études	992
2818 Autres immobilisations corporelles	1209
28051 Concession et droits similaires	668
TOTAL CHAP 028 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	29637
10222 FCTVA	8729.88
TOTAL CHAP. 10 DOTATIONS	8729.88
1311 Etat et établissements nationaux	8700
1312 Régions	27500
1313 Départements	13600
TOTAL CHAP. 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	49800
TOTAL INVESTISSEMENT	103 900

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Après examen de la Commission des Finances en date du 6 mars 2013 ;*

Suite à l'avis favorable de cette dernière

Le Comité syndical est invité à formuler ses observations.

**Le Comité syndical,
Délibère, et
Par voix 18 pour, 0 contre et 0 abstention**

- **APPROUVE** les propositions d'inscriptions budgétaires telles que présentées sur la maquette M14, pour l'exercice 2013, et vote le Budget Primitif au chapitre.

QUESTION 5 : APPEL A COTISATIONS 2013

EXPOSE

Le calcul des cotisations financières des structures membres du Syndicat est fonction du nombre de leurs habitants (recensement INSEE 2006). Le montant de la cotisation 2013 s'élève à 83 296.30 € et correspond à la répartition suivante entre les membres du SCoT :

Membres du SCoT	Nb habitants	Montant des cotisations 2013
CC Provence Luberon Durance	34246	37 592
CC Pays des Sorgue et des Monts de Vaucluse	31035	34 067
CC Coustellet	10601	11 637.30
TOTAL	75 882	83 296.30

Vu la délibération n°4 du 4 novembre 2005 adoptant les modalités de répartition financière des participations financières du syndicat ;

Vu l'arrêté préfectoral du Préfet des Bouches du Rhône du 4 juillet 2012 autorisant l'adhésion des communes d'Orgon et Plan d'Orgon à la CCRAD,

Vu la délibération n°1 du conseil syndical du 25 mars 2013 relative au retrait des communes d'Orgon et Plan d'Orgon du SCOT et modifiant la répartition des membres cotisants,

Après examen de la Commission des Finances en date du 6 mars 2013 ;

Suite à l'avis favorable de cette dernière,

Considérant le Budget Primitif 2013 du Syndicat mixte du SCoT ;

Le Comité syndical est invité à délibérer sur les montants des cotisations au SCoT,

Le Comité syndical,

Délibère, et

Par voix 18 pour, 0 contre et 0 abstention

- **APPROUVE** les montants des cotisations au syndicat mixte du bassin de vie de Cavaillon - Coustellet – l'Isle sur la Sorgue pour l'exercice 2013, tels que définis ci-dessus.
- **PRECISE** que les recettes de ces participations sont imputées au compte 7478 du budget primitif 2013.

Pour extrait conforme,

Isle sur la Sorgue, le 10 avril 2013

La Présidente,

Catherine LEGIER.

Le Secrétaire de séance

Sylva ROUQUETTE